



Interview d'

Yves Repiquet

Yves Repiquet vient d'être élu dauphin du bâtonnier en titre, Jean-Marie Burguburu. Il lui succédera en janvier 2006, à la tête du Barreau de Paris. Rencontre avec cet homme de 55 ans, qui a prêté serment en 1972 et a été secrétaire de la conférence en 1975.

Clémence Vasseur : Pour la première fois dans l'histoire de l'Ordre, un candidat, deuxième au premier tour, remporte finalement la victoire. Quel regard portez-vous sur cette campagne et cette victoire ?

Yves Repiquet : Cette victoire est d'abord celle d'une équipe formidable. Elle m'a, avec beaucoup d'intelligence, de discrétion et d'efficacité, soutenu, conseillé, aidé tout au long de ce combat qu'est une campagne.

Le débat public des candidats, qui était une première, a certainement contribué à la clarté qu'attendaient les confrères.

Le report des voix au second tour n'est rien d'autre que ce que l'on a pu observer à plusieurs reprises dans des scrutins nationaux. Les avocats sont, heureusement, peu sensibles à des « consignes de votes ». En outre, je compte de nombreux amis parmi ceux qui avaient soutenu d'autres candidats.

Les résultats ont confirmé une fois encore qu'une élection n'est jamais gagnée d'avance.

C.V. : Comment qualifier l'ambition de devenir bâtonnier du Barreau de Paris ?

Y.R. : La plus belle : servir le premier Barreau de France. Cela appelle aussi à l'humilité devant l'ampleur de la tâche et à la constance dans la volonté de tout faire pour en être digne.

C.V. : Que souhaitez-vous apporter au Barreau de Paris ? Quelles réformes sont à engager d'après vous ?

Y.R. : Une vraie relation de confiance entre les avocats de Paris et leur Ordre et leur Bâtonnier. Il faut, à mes yeux, que l'Ordre revienne régulièrement vers les confrères. Ceux-ci en ont assez de voir les candidats en campagne et ne plus voir, ou presque, les élus.

Il faut une déontologie claire et lisible. L'édition papier d'un recueil de déontologie annoté, c'est-à-dire comportant, en illustration d'une règle, décisions de principe et doctrine explicative, complètera utilement la base de données déontologique (BDD) actuellement accessible sur le site de l'Ordre.

Engager une profonde réflexion sur l'exercice professionnel, exercice individuel et exercice en groupe. Réduire le temps de réaction de l'Ordre aux demandes des confrères et assurer à chacun le même accueil, le même degré d'information, d'assistance, le même traitement d'un dossier déontologique en demande ou défense.

Mettre en place une délégation à la condition féminine, compte tenu du nombre de femmes qui exercent la profession à PARIS.

C.V. : Vous avez fait de la politique, en étant notamment premier adjoint de Pierre BAS et son suppléant à l'Assemblée Nationale. La politique pourrait-elle être pour vous une bonne formation quant à l'exercice du bâtonnat ?

1949 :

Naissance sur l'île de la Réunion

1972 :

Prestation de serment

1975 :

Secrétaire de la conférence de stage

1994-1996 :

Membre du Conseil de l'Ordre

1996 :

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

2001 :

1^{re} Candidature au bâtonnat de Paris

2004 :

Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur

Y.R. : C'est certainement une expérience utile. Ce qui est fondamentalement différent ici, c'est que la couleur politique n'intervient pas et n'a pas à intervenir dans les décisions et orientations prises dans l'intérêt du Barreau de PARIS.

L'apolitisme est d'ailleurs une force considérable pour notre barreau qui doit pouvoir compter sur l'aide de tous ses membres, quelle que soit leur tendance.

C.V. : On parle (depuis longtemps) du rapprochement des professions d'avocat et de juriste d'entreprise. Quelle est votre position à ce sujet, notamment au regard du fait que vous défendez vivement le secret professionnel ?

Y.R. : Comme vous le rappelez, je considère que le combat pour préserver l'indépendance et le secret professionnel des avocats est prioritaire. Je pense donc qu'il faut d'abord assurer le champ de notre secret professionnel et de notre indépendance.

« Ma volonté est claire : travailler en étroite collaboration avec le CNB dans la recherche de l'efficacité qui doit être l'objectif prioritaire »

Ma position n'est inspirée ni par un malthusianisme quelconque ni par je ne sais quel complexe de supériorité infondé.

L'estime que je porte aux juristes d'entreprise que j'ai rencontrés et avec lesquels j'ai eu la chance de travailler me conduit naturellement, sous la réserve que je viens d'exprimer, à rechercher une proximité entre des professionnels qui ont une culture commune et sont, les uns et les autres, toujours en mouvement dans la vie économique.

C.V. : Quel avenir d'après vous pour la collaboration entre le barreau de Paris et le CNB ?

Y.R. : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». Ma volonté est claire : travailler en étroite collaboration avec le CNB dans la recherche de l'efficacité qui doit être l'objectif prioritaire.

C.V. : Que peut-on vous souhaiter pour votre futur exercice de bâtonnier ?

Y.R. : Que soit pleinement vécue la relation de confiance entre Barreau de Paris et son Bâtonnier ●